

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DAC 1246 Subvention (9.000 euros) à l'association Institut Protestant de Théologie (14e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 9.000 euros à l'association Institut Protestant de Théologie ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 10 juin 2014,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à la l'association Institut Protestant de Théologie 83 boulevard Arago 75014 Paris, pour soutenir le fonctionnement et le développement de sa bibliothèque. 2014_01682 20517

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2014 de la Ville de Paris rubrique 324, nature 6574, ligne VF40002 provision pour subventions de fonctionnement au titre du patrimoine.

